

Union internationale des télécommunications

**UIT-R**

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

**Recommandation UIT-R BR.1684**  
(09/2004)

**Enregistrement de programmes audio  
à configuration de canaux 5.1  
sur magnétoscope**

**Série BR**

**Enregistrement pour la production, l'archivage et la  
diffusion; films pour la télévision**



Union  
internationale des  
télécommunications

## Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

### Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

#### Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
<b>BO</b>	Diffusion par satellite
<b>BR</b>	<b>Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision</b>
<b>BS</b>	Service de radiodiffusion sonore
<b>BT</b>	Service de radiodiffusion télévisuelle
<b>F</b>	Service fixe
<b>M</b>	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
<b>P</b>	Propagation des ondes radioélectriques
<b>RA</b>	Radio astronomie
<b>RS</b>	Systèmes de télédétection
<b>S</b>	Service fixe par satellite
<b>SA</b>	Applications spatiales et météorologie
<b>SF</b>	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
<b>SM</b>	Gestion du spectre
<b>SNG</b>	Reportage d'actualités par satellite
<b>TF</b>	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
<b>V</b>	Vocabulaire et sujets associés

*Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.*

Publication électronique  
Genève, 2009

© UIT 2009

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## RECOMMANDATION UIT-R BR.1684\*

**Enregistrement de programmes audio à configuration de canaux 5.1 sur magnétoscope**

(Question UIT-R 58/6)

(2004)

**Domaine d'application**

La présente Recommandation donne des indications sur l'assignation des pistes d'un enregistreur pour les signaux audio 5.1. La Recommandation UIT-R BR.1384 contient de plus amples détails concernant un ensemble complet de signaux audio.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que la Recommandation UIT-R BS.775-1 – Système de son stéréophonique multicanal avec ou sans image associée, spécifie un système audio à cinq canaux avec un canal supplémentaire destiné à l'amélioration de la restitution aux basses fréquences (système audio à configuration de canaux 5.1);
- b) que la Recommandation UIT-R BR.1384 – Paramètres pour l'échange international d'enregistrements sonores multivoie, spécifie les assignations de piste pour les systèmes audio à configuration de canaux 5.1;
- c) que la Recommandation UIT-R BS.1548-1 – Spécifications utilisateur en matière de systèmes de codage audio pour la radiodiffusion numérique, précise les spécifications utilisateur en matière de contribution et de distribution et comprend en outre des informations sur des systèmes dont on a montré qu'ils satisfont aux spécifications énoncées;
- d) que de nombreux radiodiffuseurs à travers le monde proposent des services de télévision à son multicanal fournis par voie hertzienne de Terre, par satellite ou par voie de distribution secondaire via le câble;
- e) que l'enregistrement de programmes audio multicanal pour la production et la distribution d'applications de télévision numérique à définition normale ou de télévision à haute définition est à présent un mécanisme bien développé et que l'échange international de ces programmes à des fins de radiodiffusion s'accroît;
- f) que des spécifications relatives aux méthodes préférées d'enregistrement de programmes audio multicanal sur magnétoscope sont nécessaires pour éviter des problèmes opérationnels et faciliter l'échange des enregistrements,

*recommande*

**1** que lorsque des programmes audio à configuration de canaux 5.1 sont enregistrés sur des magnétoscopes capables d'enregistrer directement au moins six canaux audio MIC, l'assignation de pistes, les caractéristiques d'enregistrement et le réglage du niveau soient conformes à la Recommandation UIT-R BR.1384;

---

\* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2009 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1.

2 que lorsqu'une réduction du débit binaire est utilisée pour permettre l'enregistrement d'un programme audio à configuration de canaux 5.1 sur un magnéscope capable d'enregistrer directement quatre canaux audio MIC aux fins de contribution et de distribution:

- une version du programme à deux canaux à compatibilité vidéo soit enregistrée sur les pistes 1 et 2, le canal de gauche étant assigné à la piste 1 et le canal de droite à la piste 2;
- le programme audio à configuration de canaux 5.1 soit codé par un système de codage audio à bas débit qui réduise le débit de données à une valeur permettant un enregistrement sur une paire de canaux AES3 du magnéscope;
- le système de codage audio utilisé satisfasse aux spécifications en matière de contribution et de distribution énoncées dans l'Annexe 1 de la Recommandation UIT-R BS.1548<sup>1</sup>;
- que le flux de données audio codé à bas débit à intégrer dans un flux de données compatible AES3 soit mis à un format conforme à la norme SMPTE 337-2008;
- l'assignation de pistes, les caractéristiques d'enregistrement et le réglage du niveau en ce qui concerne les interfaces d'entrée et de sortie du système de codage audio soient conformes à la Recommandation UIT-R BR.1384;
- que le flux de données audio codé à bas débit soit enregistré sur les pistes 3 et 4 du magnéscope.

NOTE 1 – La Norme SMPTE 337-2008 est jointe dans l'Annexe 1 et est également disponible sous forme électronique sur le site web de l'UIT: <http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=study-groups&mlink=itu-smpte&lang=fr>. Il s'agit uniquement de la version 2008 de cette Norme, c'est-à-dire celle approuvée par les administrations des Etats Membres de l'UIT et par les Membres du Secteur des radiocommunications qui participent aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications en application de la Résolution UIT-R 1-3. Aux termes d'un accord entre l'UIT et la SMPTE, la SMPTE a fourni cette version et en a autorisé l'utilisation, l'UIT-R en ayant accepté l'inclusion dans la présente Recommandation. Toute version ultérieure de la norme SMPTE 337M, qui n'a pas été acceptée et approuvée par la Commission d'études 6 des radiocommunications, ne fait pas partie de la présente Recommandation. Pour accéder à des versions ultérieures de normes SMPTE, le lecteur est invité à consulter le site web de la SMPTE: <http://www.smpete.org>.

## Annexe 1

### Norme SMPTE 337-2008.

---

<sup>1</sup> La Recommandation UIT-R BS.1548 spécifie que, pour un système de codage audio utilisé pour des applications de contribution et de distribution:

«La qualité du son reproduit au terme d'une cascade de contribution/distribution de référence (cinq codecs de contribution et trois codecs de distribution fonctionnant en cascade) ne devrait pas pouvoir être subjectivement distinguée de celle de la source pour la plupart des types de programme audio. Pour ce faire, il faut obtenir, en utilisant la méthode en double aveugle à triple stimulus et référence dissimulée, exposée dans la Recommandation UIT-R BS.1116 – Méthodes d'évaluation subjective des dégradations faibles dans les systèmes audio y compris les systèmes sonores multivoies, des notes moyennes généralement supérieures à 4,5 sur l'échelle de dégradation à 5 notes, pour des auditeurs occupant la position d'écoute de référence. La note la plus basse ne devrait pas être inférieure à 4 (Recommandation UIT-R BS.775).»